

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

AFFAIRES MARITIMES



PROGRAMME 205

AFFAIRES MARITIMES

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Thierry COQUIL

Directeur des Affaires maritimes

Responsable du programme n° 205 : Affaires maritimes

Les missions de la direction des affaires maritimes, supportées par le programme 205, s'inscrivent au cœur de quatre thématiques principales : l'économie maritime, la plaisance et les environnements marins, avec la lutte contre la pollution en mer et les pratiques de pêche non-conformes, tout en assurant sur une vaste étendue, en métropole comme outre-mer, la sûreté et la sécurité maritimes, ainsi que la formation et la protection sanitaire et sociale des gens de mer. La création d'un ministère de la mer en 2020 est un signal fort afin donner une visibilité pleine et entière à l'investissement de la France dans le domaine maritime.

Le programme 205 a mobilisé en 2020 154,45 M€ en autorisations d'engagement et 159,91 M€ en crédits de paiement. Ces crédits, composés pour majorité de crédits budgétaires, sont également complétés d'attributions de produits et de crédits européens, deux sources de financement essentielles au soutien du budget des affaires maritimes. L'ensemble de ces ressources ont permis à la direction des affaires maritimes de poursuivre la réalisation de ses trois grands objectifs de performance :

- 1 - renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement (lutte contre les pollutions et émissions de gaz à effet de serre) ;
- 2 - promouvoir et soutenir l'emploi et l'économie maritimes, la simplification et la dématérialisation des procédures administratives ;
- 3 - améliorer le contrôle des activités maritimes en matière de pêche et d'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, le programme a contribué au financement courant des différentes missions relevant de son périmètre et a poursuivi en 2020 sa démarche de modernisation, dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement, afin de mieux répondre aux enjeux qui sont les siens aujourd'hui.

En matière de sécurité maritime et de protection de l'environnement (objectif n° 1), le renouvellement et la modernisation des équipements techniques se sont poursuivis, permettant de pérenniser les missions opérationnelles des services des affaires maritimes. Les moyens engagés au profit des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS incluant les Maritime Rescue Coordination Centre (MRCC) Nouméa et Joint Rescue Coordination Centre (JRCC) Papeete) ont permis de coordonner les opérations de recherche et de sauvetage des personnes en détresse en mer, d'assurer la surveillance de la navigation maritime et des pollutions marines, et de traiter les alertes de sûreté des navires. La mise en service opérationnelle du système d'information SeaMIS permet de prendre en compte l'accroissement des missions liées à l'évolution des pratiques nautiques et des activités en mer. La subvention à la société nationale de sauvetage en mer (SNSM), acteur majeur du dispositif de secours en mer, a été pérennisée.

Près de 37 M€ en AE et en CP ont été consacrés à la surveillance du trafic maritime, au contrôle des navires, à la signalisation maritime, aux moyens du plan POLMAR, ainsi qu'au soutien à la SNSM et au bureau enquêtes et accidents Mer. L'action phare du programme en 2020, en matière d'investissement, a été l'acquisition d'un patrouilleur d'occasion pour la Manche à 4,5 M€ en fin d'année.

Concernant la promotion de la flotte de commerce et l'emploi maritime (objectif n°2), si les réformes récentes de l'enseignement maritime ont contribué à renforcer l'attractivité des métiers de la mer et permis de soutenir la qualification de cette population active œuvrant dans un domaine particulièrement soumis à la concurrence internationale, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a fortement impacté le secteur, induisant la baisse des indicateurs de performances associés.

Les différentes structures d'enseignement et de formation relevant de l'action 2 du programme (lycées professionnels maritimes et équivalents en outre-mer, ENSM, ENSAM) ont également été impactées par la crise et dû s'adapter pour

poursuivre leurs missions. L'action 2 a disposé en 2020 de près de 26 M€ en AE et CP. Outre la formation des gens de mer, l'action 2 a aussi porté sur la protection sanitaire et sociale et les développements informatiques pour les élèves et gens de mer compris.

Le soutien à la flotte de commerce a représenté 70,35 M€ en AE et en CP. En plus des dispositifs de droit commun au soutien de la compétitivité de la flotte de commerce, le Gouvernement a annoncé à l'automne 2020 la mise en œuvre exceptionnelle en 2021 d'un dispositif complémentaire pour les armateurs de ferries exploitant des navires de transport de passagers en ligne régulière internationale, autres que de croisière. En effet, si les entreprises de transport maritime ont été touchées par la crise de manière hétérogène, le transport maritime de passagers, tout particulièrement sur la Manche, a été très fortement impacté, notamment celui opéré sous pavillon français. Sur le trafic transmanche, les ferries ont connu des baisses de fréquentation de passagers allant jusqu'à 80 %, et des pertes de chiffre d'affaires de 75 % au printemps par rapport à 2019. Même si elle a été moins violente en Méditerranée, la crise a également touché les trafics vers la Corse.

Le travail important de simplification et de modernisation des procédures administratives au service de l'ensemble des usagers de la mer (pêcheurs, armateurs, plaisanciers) s'est poursuivi avec le développement de portails informatiques et des télé-procédures, et la réduction des charges administratives. Le programme participe en cela à la modernisation de l'administration publique.

Concernant le contrôle des activités en mer, tout particulièrement de la pêche et de l'environnement marin (objectif n°3) qui relèvent du programme 205, les résultats non encore disponibles seront selon toute vraisemblance impactés par la crise sanitaire. L'année 2020 a vu, en effet, une baisse importante du nombre de contrôles en mer, qui s'est en partie reportée sur le contrôle au débarquement (estimation à + 25 %). Des modalités de navigation très restrictives ont été imposées pour les navires hauturiers des affaires maritimes (limitation à un agent par cabine), ce qui a lourdement entravé l'effort de contrôle. Les crédits affectés à cette mission se sont élevés à 7 M€ en AE et à plus de 12,5 M€ en CP, et ont notamment permis l'acquisition d'un nouveau patrouilleur sur le marché de l'occasion.

En plus des impacts signalés plus haut, la crise sanitaire a engendré des moindres recettes de l'ordre de 400 k€ au niveau du programme (perte d'attributions de produits réalisées par les services des phares et balises) et a entraîné un surcoût de 800 k€ pour les frais annexes liés en région à l'instruction des dossiers de demande d'aide à la pêche. Ce surcoût a également concerné l'approvisionnement des services en matériels permettant aux agents de télétravailler et l'acquisition d'équipements de protection individuelle. Les établissements d'enseignement et de formation ont par ailleurs été soutenus par le programme (+ de 600 k€ entre le LPM et l'ENSM), en raison de la baisse conjoncturelle de leurs recettes, afin de préserver leur capacité à investir dans les outils pédagogiques performants.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement
INDICATEUR 1.1	Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS
INDICATEUR 1.2	Taux d'identification des sources à l'origine de rejets illicites et polluants en mer
INDICATEUR 1.3	Contrôle des navires
OBJECTIF 2	Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime
INDICATEUR 2.1	Taux des actifs maritimes (employés dans les domaines maritime et para-maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 3 ans après l'obtention de leur diplôme de formation initiale
INDICATEUR 2.2	Evolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime
OBJECTIF 3	Mieux contrôler les activités maritimes et en particulier la pêche
INDICATEUR 3.1	Taux d'infractions constatées à la pêche
INDICATEUR 3.2	Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) dans le cadre de la politique commune des pêches

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement

INDICATEUR

1.1 – Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des personnes sauvées après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS	%	98,6	> 98,3	>98	>98,7	98,6	>98

Commentaires techniques

Source des données : Direction des affaires maritimes (DAM) à partir des statistiques (informations fournies par la transaction SECMAR) des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

Mode de calcul : ratio entre :

- le nombre de personnes retrouvées, assistées et secourues (catégories SECMAR – secours maritimes) et mises hors de danger par le dispositif « recherche et sauvetage » coordonné par les CROSS (numérateur) ;
- et le nombre de personnes impliquées, auxquelles sont ajoutées les personnes disparues ou décédées, dans un accident maritime (dénominateur).

INDICATEUR

1.2 – Taux d'identification des sources à l'origine de rejets illicites et polluants en mer

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'identification des navires à l'origine de rejets polluants et illicites en mer	%	9,3	5,1	>=10	>=33	14	>=10

Commentaires techniques

Le taux d'identification des navires pollueurs correspond au nombre des messages POLREP (échange d'information en cas d'événement de pollution ou de menace de pollution des mers) avec identification de la source du rejet illicite, rapporté au nombre total de messages POLREP confirmés, et hors pollutions accidentelles ou naturelles. L'identification met en œuvre l'ensemble des composantes de l'action de l'État en mer (AEM).

Un POLREP est « confirmé » lorsqu'un moyen de l'État a vérifié sur zone la nature du polluant. Il inclut les pollutions illicites issues de navires, les pollutions accidentelles, et les pollutions d'origine tellurique.

Une source identifiée est un navire à l'origine de rejets illicites et polluants en mer, ce qui exclut les pollutions organiques, les phénomènes biologiques de coloration de la mer, les macro-déchets et les débris végétaux.

Dans un certain nombre de cas, le CROSS ne peut pas identifier la source, car les pollutions ne sont pas issues de rejets de navires, mais sont d'origine tellurique. Le ratio n'est ainsi pas totalement révélateur de l'action des CROSS en matière de lutte contre la pollution et de recherche des contrevenants.

Les données 2018, 2019 et 2020 incluent les pollutions observées en métropole et dans la zone Antilles, Guyane et Réunion.

Source des données : statistiques des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

INDICATEUR

1.3 – Contrôle des navires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Niveau de sécurité sur la flotte domestique : taux de prescriptions sur contrôles majeurs	%	6,2	2,32	< 15	< 10	<6,5	< 6,5
Répression des pollutions : taux de poursuites pénales suite à contrôle environnemental des navires	%	1,6	0,63	> 1,3	> 0,5	>1,3	> 1,3

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Source des données : DAM à partir des données du système d'informations décisionnel GINA (enregistrement des visites de sécurité des navires sous pavillon français) et base de données européenne THETIS EU.

Mode de calcul :

- sous-indicateur n°1 :

Ratio simple entre : le nombre de contrôles majeurs ayant généré une prescription lors de l'ensemble des visites périodiques de l'année et le nombre de contrôles majeurs effectués lors de l'ensemble des visites périodiques de l'année.

Une prescription est un constat d'écart avec les normes en vigueur. Le non-respect d'une prescription peut aboutir au retrait du titre de navigation du navire.

- sous-indicateur n°2 :

Nombre de procédures pénales engagées sur le nombre de contrôles environnementaux réalisés sur des navires étrangers. Ce taux se base sur l'activité de contrôle des navires au titre des directives européennes environnementales via l'application THETIS EU.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2020, la cible (indicateur 1.1) des personnes sauvées a quasiment été atteinte. Si le nombre de personnes impliquées (24 744) a diminué de près de 13 % en 2020 par rapport à 2019 (28 406), le nombre de personnes décédées ou disparues (337) a augmenté de 12 % par rapport à 2019 (288).

En 2020, 110 pollutions ont été confirmées par moyens d'États et recensées par les CROSS dans les eaux sous souveraineté ou juridiction française. 64 d'entre elles sont des pollutions par hydrocarbure ou substance liquide nocive, hors pollutions accidentelles ou rejets licites. 9 d'entre elles ont pu être reliées à un navire source. Dans la plupart des cas, il est difficile d'identifier la source, car ces pollutions sont généralement orphelines. Elles peuvent être aussi uniquement telluriques et ne nécessitent pas de moyen de lutte en mer. Le nombre de pollutions confirmées en 2020 traduit une baisse de 30 % par rapport à l'année 2019, en cohérence avec le nombre de signalements de possibles pollutions également en baisse de plus de 20 %.

La France s'appuie également sur le programme européen de surveillance par satellite des pollutions en mer (*CleanSeaNet*). Ces détectations ne constituent que des suspicions de pollution, qui nécessitent une vérification sur zone pour déterminer s'il s'agit d'une pollution ou d'un phénomène naturel (algues, veine de courant, sédiments, etc.) Malgré cette limite, l'outil de détection satellitaire apporte une plus-value, en particulier au large et pour les régions de l'outre-mer, compte tenu de la surface des zones à surveiller. Ce type de surveillance remplit également une fonction dissuasive.

En 2020, *CleanSeaNet* a fourni 217 des 423 signalements reçus totaux par les CROSS. 116 d'entre eux ont été vérifiés par un moyen de constatation et ont ainsi pu être confirmés ou infirmés. La part dans ces signalements des détectations satellitaires du programme européen est stable par rapport à 2019. Ce service représente près de la moitié des détectations de possibles pollutions. Il est le premier vecteur de signalements relayés aux CROSS et remplit clairement une fonction dissuasive.

La fréquence des comportements délictuels et des flagrants délits semble désormais stabilisée à un très faible niveau, confirmant l'utilité de la surveillance préventive mise en œuvre par les services de l'État impliqués dans la mission de surveillance et de la politique pénale associée.

L'amélioration des techniques d'identification des navires pollueurs a eu un effet dissuasif important, car le nombre de pollutions détectées a diminué. Néanmoins, l'identité des navires qui continuent d'effectuer des rejets polluants reste difficile à établir, et nécessite l'intervention de moyens de contrôle, notamment aériens.

L'indicateur 1.3 relatif au renforcement de la sécurité maritime et de la répression des pollutions, rend compte de l'action de la Direction des affaires maritimes dans le domaine de la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la protection de l'environnement. Le développement des bases de données tant nationales que communautaires et le renforcement des normes environnementales génèrent un besoin de nouveaux types de contrôles (émissions atmosphériques des navires, eaux de ballast, déchets). Compte tenu du contexte particulier de l'année 2020, la baisse constatée de l'indicateur est à prendre avec précaution en raison de la typologie spécifique des inspections réalisées du fait des fortes contraintes sanitaires subies lors de leur réalisation.

Le sous-indicateur n°1 dépend de la mise en place progressive d'un système de ciblage des navires, dont l'efficacité est basée sur le renforcement des contrôles des navires identifiés comme potentiellement les moins conformes aux normes en vigueur et les plus accidentogènes. La traduction de l'effectivité de la mise en place progressive de ce nouveau mécanisme d'inspection devrait se traduire par un taux accru d'anomalies détectées dans un premier temps (5 premières années), l'effet incitatif recherché portant au final sur la responsabilisation de l'utilisateur. La correction constatée sur la réalisation 2019 est à mettre sur le compte de la définition plus précise des outils nécessaires au pilotage de ce nouvel indicateur.

Pour le sous-indicateur n°2, le renforcement des contrôles environnementaux devrait naturellement entraîner une augmentation du nombre de procédures en valeur absolue, mais pas de façon proportionnelle. Le taux de poursuites engagées sur procédures pénales devrait ainsi décroître du fait de l'effet dissuasif recherché, généré par ce renforcement. La réalisation 2019 semble à cet effet conforter les effets associés à la prévision de l'évolution du sous-indicateur. La baisse sévère sur l'année 2020 est très fortement corrélée à la chute du nombre d'inspections des navires étrangers du fait de la crise sanitaire en première partie d'année et de ses impacts majeurs en termes de baisse d'activité inhérente à l'ensemble du secteur des transports maritimes.

OBJECTIF

2 – Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime

INDICATEUR

2.1 – Taux des actifs maritimes (employés dans les domaines maritime et para-maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 3 ans après l'obtention de leur diplôme de formation initiale

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'actifs maritimes parmi les élèves sortis de l'ENSM	%	82	100	85	90	Non déterminé	90
Taux d'actifs maritimes parmi les élèves sortis des LPM	%	52	95	63	80	Non déterminé	65

Commentaires techniques

Les enquêtes apprécient le taux d'activité professionnelle à partir de l'exploitation des bases de données gérées par les services de l'État pour ce qui concerne les diplômés de l'enseignement maritime 3 ans après l'obtention du diplôme.

Les diplômés qui ne sont plus recensés en tant que marins sous pavillon français dans ces bases de données, soit 35,6 % des diplômés, constituent la cohorte des diplômés interrogés par enquête, soit 25,6 % des diplômés de l'ENSM et 38,2 % des diplômés de l'enseignement secondaire (CAP, BEP et baccalauréat professionnel).

Le taux de réponse à ces enquêtes est très faible : 20,2 % pour les diplômés 2016 non marins enquêtés par messagerie en 2019 et 39,7 % des diplômés 2016 non marins enquêtés par téléphone en 2019.

Chaque taux d'activité des diplômés de l'enseignement maritime, supérieur d'une part et secondaire d'autre part, agrège le taux d'insertion professionnelle des diplômés identifiés comme marins sous pavillon français et celui des diplômés faisant l'objet de l'enquête qui ne sont donc plus sous pavillon français.

Parmi ces derniers, et contrairement aux années précédentes, leur taux d'activité est calculé sur une assiette différente. Seuls sont pris en compte les diplômés ayant répondu à l'enquête. Le taux d'insertion est donc supérieur à celui des années précédentes.

INDICATEUR

2.2 – Evolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Evolution du nombre de marins français (employés sur un navire battant pavillon français)	Nb	13309	13912	14000	14000	12527	14 000
Taux de connexion des usagers professionnels aux systèmes d'information des affaires maritimes	%	15	52,5	80	80	61	80
Nombre total de navires de commerce sous pavillon français	Nb	300	314	300	300	313	300
Jauge brute de la flotte de commerce sous pavillon français	milliers d'UMS	5772	6007	6000	6000	6732	6 000

Commentaires techniques

Les données sur 2020 sont provisoires ; les lignes de services des marins du quatrième trimestre 2020 ne sont pas toute intégrées et les données sur les flottes sont à consolider.

Le recensement des marins (titulaires d'un titre professionnel maritime) naviguant sur des navires battant pavillon français est issu des statistiques du système d'information maritime produites par la direction des affaires maritimes. Il ne s'agit que des marins au commerce, c'est-à-dire qu'il n'est pas fait état ici des marins dont les navires sont exploités en navigation côtière et portuaire, ni des marins de la plaisance professionnelle.

Le recensement des navires comprend les unités de plus de 100 UMS au long cours, au cabotage national et international, exposées à la concurrence internationale, ensemble composé des navires de services (123) et des navires de transport (190). Il existe par ailleurs 252 autres navires de plus de 100 UMS en navigation côtière, lamanage ou remorquage.

La jauge retenue est la jauge des navires de transport maritime. Celle des navires de services maritimes, qui représente 0,39 M de JB, n'est pas comptée.

Sources des données : Direction des affaires maritimes.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux des actifs maritimes parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime (indicateur 2.1), qui prend en compte les demandeurs d'emploi, n'est pas uniquement le reflet de la qualité des cursus de formation initiale maritime, dont les capacités d'insertion professionnelle permettent à des jeunes souvent issus de milieux défavorisés de s'insérer rapidement dans ces secteurs professionnels. Il dépend également de la conjoncture de ces filières.

Par ailleurs, comme toute enquête d'insertion professionnelle faite plusieurs années après la sortie du système scolaire, les capacités à pouvoir joindre les personnes concernées sont limitées. En 2020, la crise sanitaire a empêché les services de réaliser l'enquête, entraînant ainsi une absence de données. L'évolution méthodologique de calcul de l'indicateur ne permet pas d'analyser l'évolution. Le niveau d'insertion professionnelle du système éducatif maritime demeure d'un niveau équivalent à celui des autres spécialités professionnelles à terre.

Il convient de souligner l'effort des établissements scolaires concernés, tant pour maintenir et développer des filières professionnelles présentant des débouchés sur le pourtour du littoral, que pour élargir le bassin de recrutement des élèves au-delà de ce périmètre.

Le taux de marins connectés au portail a fortement progressé depuis la dématérialisation des titres professionnels maritimes mis en service en mai 2020 (passé de 36 % à 72 %).

S'agissant de l'évolution de l'emploi dans la filière du commerce maritime (indicateur 2.2), les chiffres 2020 sont encore provisoires en raison du calendrier de remontée des données statistiques. Ils sont donc susceptibles d'être affinés en cours d'année.

OBJECTIF

3 – Mieux contrôler les activités maritimes et en particulier la pêche

INDICATEUR

3.1 – Taux d'infractions constatées à la pêche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'infractions constatées dans le contrôle des pêches	%	5,9	13,8	7,5	7,5	Non déterminé	7,5
Pour information : Nombre de contrôles des pêches	Nb	18882	16852	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Sans objet

Commentaires techniques

Les données prises en compte au titre de cet indicateur concernent les contrôles des navires de pêches professionnels (en mer et au débarquement), des navires de plaisance (pour la pêche en mer), des halles à marées, criées et autres établissements de commercialisation (dont notamment des restaurants) des transporteurs, des sites de débarquement officiels (listes des ports publiés au journal officiel dans lesquels doivent impérativement être débarquées les captures de telle ou telle espèce) ou potentiels (mise en vente illégale hors système déclaratif d'espèces à forte valeur commerciale), et enfin des pêcheurs à pied professionnels.

Les données relatives aux contrôles effectués sur la pêche de loisir (à pied et sous-marine) ne sont pas comptabilisées. Ces contrôles sont en effet difficilement comparables à ceux portant sur la filière professionnelle notamment en termes de volume réalisé et de charge de travail induite, et leur intégration pourrait conduire à une interprétation erronée de l'activité globale en matière de police des pêches.

Par « infraction », il faut entendre un procès-verbal d'infraction, un même procès-verbal pouvant traiter de plusieurs infractions.

Source des données : Direction des affaires maritimes (DAM), bilans mensuels d'activité et rapports de patrouille des unités du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS).

INDICATEUR

3.2 – Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) dans le cadre de la politique commune des pêches

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de jours de mer dédiés au contrôle des pêches réalisé par le DCS rapporté à l'objectif du nombre de jours de mer dévolu au DCS	%	95	118	99	100	Non déterminé	100
Nombre d'inspections au débarquement réalisé par le DCS rapporté à l'objectif de nombre d'inspections prévu pour le DCS	%	99	97	90	100	Non déterminé	100

Commentaires techniques

Source des données : Direction des affaires maritimes (DAM), bilans mensuels d'activité et rapports de patrouille des unités du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS), comité de pilotage de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), bilans du centre national de surveillance des pêches (CNSP).

Mode de calcul : Ratio entre la cible des contrôles décidée en comité de pilotage de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) et en comité de pilotage de la fonction garde-côtes (FGC), et les contrôles effectivement menés par le DCS.

Un jour de mer est comptabilisé pour le moyen dès lors qu'il effectue une sortie à la mer sous ordre de mission du centre national de surveillance des pêches (CNSP). En cas de contrôle d'opportunité diligenté par le CNSP, un jour de mer est décompté à partir de 4 heures d'intervention. Sont inclus les contrôles en mer des navires de pêche professionnels et de plaisance professionnelle.

Une inspection au débarquement correspond à un contrôle d'un navire à quai, sur les lieux de débarquement du produit de la pêche. Sont inclus les contrôles au débarquement des navires de pêche professionnels et de plaisance professionnelle.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La crise sanitaire a fortement impacté à la baisse le nombre de contrôles en mer. L'activité s'est en partie reportée sur le contrôle au débarquement. La crise sanitaire a en effet imposé des modalités de navigation très restrictives pour les navires hauturiers des affaires maritimes (limitation à un agent par cabine), ce qui a lourdement entravé l'effort de contrôle. Les marins non embarqués se sont donc davantage investis dans les contrôles à terre.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Sécurité et sûreté maritimes	15 574 799 22 648 268	7 940 292 3 433 167	11 010 000 11 380 604	34 525 091 37 462 040	37 805 091
02 – Gens de mer et enseignement maritime	18 715 150 19 109 496	454 000	7 745 000 6 766 352	26 914 150 25 875 848	26 914 150
03 – Flotte de commerce			81 120 000 70 352 583	81 120 000 70 352 583	81 120 000
04 – Action interministérielle de la mer	6 292 196 6 200 067	4 680 000 4 961 622	110 000 299 316	11 082 196 11 461 005	13 582 196
05 – Soutien au programme	6 120 891 8 157 614	20 000 709 833	430 808	6 140 891 9 298 255	6 340 891
Total des AE prévues en LFI	46 703 036	13 094 292	99 985 000	159 782 328	165 762 328
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+4 641 652 (hors titre 2)		+4 641 652	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+19 556 419 (hors titre 2)		+19 556 419	
Total des AE ouvertes		183 980 398 (hors titre 2)		183 980 398	
Total des AE consommées	56 115 445	9 104 623	89 229 663	154 449 731	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Sécurité et sûreté maritimes	14 894 600 22 620 303	7 199 792 3 507 192	11 010 000 11 151 624	33 104 392 37 279 119	36 384 392
02 – Gens de mer et enseignement maritime	18 719 259 19 127 414	454 000	7 745 000 6 799 363	26 918 259 25 926 776	26 918 259
03 – Flotte de commerce			81 120 000 70 352 583	81 120 000 70 352 583	81 120 000
04 – Action interministérielle de la mer	6 267 764 5 493 233	7 350 000 11 481 185	110 000 255 316	13 727 764 17 229 734	16 227 764
05 – Soutien au programme	6 121 913 8 013 549	20 000 695 960	408 408	6 141 913 9 117 917	6 341 913
Total des CP prévus en LFI	46 003 536	15 023 792	99 985 000	161 012 328	166 992 328
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+4 641 652 (hors titre 2)		+4 641 652	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+23 202 304 (hors titre 2)		+23 202 304	
Total des CP ouverts		188 856 284 (hors titre 2)		188 856 284	
Total des CP consommés	55 254 498	15 684 337	88 967 294	159 906 129	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sécurité et sûreté maritimes	18 908 579 21 574 857	4 433 500 2 776 942	6 550 000 6 157 088	29 892 079	33 192 079 30 508 887
02 – Gens de mer et enseignement maritime	19 033 675 19 272 275	465 000 3 019	7 790 000 6 041 953	27 288 675	27 288 675 25 317 247
03 – Flotte de commerce	15 740		81 220 000 82 498 124	81 220 000	81 220 000 82 513 865
04 – Action interministérielle de la mer	7 180 020 5 594 764	10 743 000 14 128 028	130 000 131 500	18 053 020	21 993 020 19 854 293
05 – Soutien au programme	6 551 480 7 857 540	50 000 260 607	1 122 296	6 601 480	6 801 480 9 240 442
Total des AE prévues en LFI	51 673 754	15 691 500	95 690 000	163 055 254	170 495 254
Total des AE consommées	54 315 177	17 168 595	95 950 961		167 434 733

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sécurité et sûreté maritimes	18 198 579 18 909 577	4 528 500 4 696 335	6 550 000 6 423 323	29 277 079	32 577 079 30 029 235
02 – Gens de mer et enseignement maritime	19 033 675 19 193 475	480 000 10 410	7 790 000 5 915 845	27 303 675	27 303 675 25 119 730
03 – Flotte de commerce	15 740		81 220 000 82 498 124	81 220 000	81 220 000 82 513 865
04 – Action interministérielle de la mer	7 180 020 6 009 689	5 743 000 4 594 354	130 000 189 500	13 053 020	16 993 020 10 793 543
05 – Soutien au programme	6 431 480 7 467 194	50 000 284 502	1 122 296	6 481 480	6 681 480 8 873 992
Total des CP prévus en LFI	50 843 754	10 801 500	95 690 000	157 335 254	164 775 254
Total des CP consommés	51 595 676	9 585 600	96 149 088		157 330 364

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	54 315 177	46 703 036	56 115 445	51 595 676	46 003 536	55 254 498
Dépenses de fonctionnement autres que	36 491 574	28 453 036	38 066 078	33 772 072	27 753 536	37 205 131

Affaires maritimes

Programme n° 205 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
celles de personnel						
Subventions pour charges de service public	17 823 603	18 250 000	18 049 367	17 823 603	18 250 000	18 049 367
Titre 5 – Dépenses d'investissement	17 168 595	13 094 292	9 104 623	9 585 600	15 023 792	15 684 337
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 305 795	11 980 292	7 386 581	8 415 772	13 909 792	13 890 008
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	862 800	1 114 000	1 718 041	1 169 828	1 114 000	1 794 329
Titre 6 – Dépenses d'intervention	95 950 961	99 985 000	89 229 663	96 149 088	99 985 000	88 967 294
Transferts aux ménages	2 018 796	1 450 000	1 517 658	1 928 796	1 450 000	1 607 658
Transferts aux entreprises	68 466 445	50 540 000	55 743 383	68 466 445	50 540 000	55 720 983
Transferts aux collectivités territoriales	4 249 953	4 695 000	4 616 806	4 308 953	4 695 000	4 616 806
Transferts aux autres collectivités	21 215 768	43 300 000	27 351 816	21 444 895	43 300 000	27 021 847
Total hors FdC et AdP		159 782 328			161 012 328	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+24 198 070			+27 843 956	
Total*	167 434 733	183 980 398	154 449 731	157 330 364	188 856 284	159 906 129

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	8 050 437	5 980 000	4 641 652	8 050 437	5 980 000	4 641 652
Total	8 050 437	5 980 000	4 641 652	8 050 437	5 980 000	4 641 652

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		344 454		344 454				
03/2020		8 860		8 860				
04/2020		428 375		428 375				
05/2020		209 105		209 105				
06/2020		267 546		267 546				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2020		444 633		444 633				
08/2020		18 317		18 317				
09/2020		148 619		148 619				
10/2020		338 705		338 705				
11/2020		452 765		452 765				
12/2020		174 478		174 478				
01/2021		29 139		29 139				
Total		2 864 995		2 864 995				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/2020		43 091		43 091				
09/2020		46 062		46 062				
10/2020		595 456		595 456				
12/2020		1 092 047		1 092 047				
Total		1 776 657		1 776 657				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/01/2020		520 840						
Total		520 840						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2020		71 406		3 543 234				
Total		71 406		3 543 234				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		18 048		762 145				

Affaires maritimes

Programme n° 205 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		18 048		762 145				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						300 000		300 000
Total						300 000		300 000

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020		19 246 125		19 196 925				
Total		19 246 125		19 196 925				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		24 498 070		28 143 956		300 000		300 000

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
720206	Exonération des produits de leur pêche vendus par les marins-pêcheurs et armateurs à la pêche en mer Exonérations <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 1993 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 261-2-4°</i>	4	5	4
230103	Déduction exceptionnelle en faveur des navires, bateaux ou équipements répondant à des enjeux écologiques Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 39 decies C</i>	2	2	2
230509	Etalement des plus-values à court terme réalisées par les entreprises de pêche maritime lors de la cession de navires de pêche ou de parts de copropriété de tels navires avant le 31 décembre 2010 Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1997 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2010 - code général des impôts : 39 quaterdecies-1 quater</i>	ε	-	-
320119	Détermination du résultat imposable des entreprises de transport maritime en fonction du tonnage de leurs navires Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2018 : 25 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 209-0 B</i>	21	nc	nc
800111	Exonération de taxe intérieure de consommation pour les huiles végétales pures utilisées comme carburant agricole ou pour l'avitaillement des navires de pêche professionnelle Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2006 -</i>		ε	

Affaires maritimes

Programme n° 205 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
<i>Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2020 - code des douanes : 265 ter</i>			
Coût total des dépenses fiscales	27	7	6

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
300101 Exonération sous certaines conditions : - des coopératives agricoles et de leurs unions ; - des coopératives artisanales et de leurs unions ; - des coopératives d'entreprises de transport ; - des coopératives artisanales de transport fluvial ; - des coopératives maritimes et de leurs unions Exonérations <i>Bénéficiaires 2018 : 1055 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 207-1-2°, 3° et 3° bis</i>	120	140	115
Coût total des dépenses fiscales	120	140	115

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sécurité et sûreté maritimes		34 525 091 37 462 040	37 805 091 37 462 040		33 104 392 37 279 119	36 384 392 37 279 119
02 – Gens de mer et enseignement maritime		26 914 150 25 875 848	26 914 150 25 875 848		26 918 259 25 926 776	26 918 259 25 926 776
03 – Flotte de commerce		81 120 000 70 352 583	81 120 000 70 352 583		81 120 000 70 352 583	81 120 000 70 352 583
04 – Action interministérielle de la mer		11 082 196 11 461 005	13 582 196 11 461 005		13 727 764 17 229 734	16 227 764 17 229 734
05 – Soutien au programme		6 140 891 9 298 255	6 340 891 9 298 255		6 141 913 9 117 917	6 341 913 9 117 917
Total des crédits prévus en LFI *	0	159 782 328	159 782 328	0	161 012 328	161 012 328
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+24 198 070	+24 198 070		+27 843 956	+27 843 956
Total des crédits ouverts	0	183 980 398	183 980 398	0	188 856 284	188 856 284
Total des crédits consommés	0	154 449 731	154 449 731	0	159 906 129	159 906 129
Crédits ouverts - crédits consommés		+29 530 668	+29 530 668		+28 950 155	+28 950 155

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	156 070 046	156 070 046	0	157 300 046	157 300 046
Amendements	0	+3 712 282	+3 712 282	0	+3 712 282	+3 712 282
LFI	0	159 782 328	159 782 328	0	161 012 328	161 012 328

Lors de l'examen du PLF 2020, trois amendements ont eu une influence sur le programme 205 :

- 1/ Les crédits ont été minorés de 820 000 € par un amendement visant à garantir l'assurance interministérielle suite au vote d'amendements intervenus au cours des débats parlementaires ;
- 2/ la subvention versée par l'État à la SNSM a été augmentée de +4 500 000 € ;
- 3/ +32 282 €, dans le cadre du « rendez-vous salarial ».

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

I. La maquette budgétaire :

Une activité nouvelle (020501030106) au sein de l'action 3 « Flotte de commerce » a été créée fin 2020 afin de supporter les crédits ouverts au titre de l'aide exceptionnelle pour 2021 octroyée aux armateurs de ferries,

II. La maquette de performance :

Celle-ci a évolué de la façon suivante en 2019 et en 2020 :

- **Évolution de l'indicateur 2.1 : changement du périmètre de l'enquête retenu pour le calcul de l'indicateur 2.1**

Deux sous indicateurs sont concernés :

L'indicateur 2.1 consiste en une mesure du taux d'activité des diplômés de l'enseignement maritime, secondaire d'une part, supérieur d'autre part, 3 ans après l'obtention du diplôme.

Le parcours des diplômés travaillant en tant que marins sur des navires battant pavillon français est connu, car il s'agit d'une profession réglementée pour laquelle des données utiles à l'établissement de l'indicateur sont directement gérées par l'État (enregistrement de l'activité professionnelle du marin notamment).

La difficulté d'établir un indicateur fiable résulte du faible taux de réponse du panel interrogé.

Les années précédentes, l'indicateur était calculé en prenant en compte l'ensemble des diplômés, qu'ils aient ou non répondu, les non-répondants étant considérés de fait comme sans emploi. L'indicateur était en conséquence diminué et ne correspondait pas, du moins en ce qui concerne l'enseignement supérieur (diplômé de l'ENSM), aux résultats des enquêtes menées par cette école notamment. S'agissant des diplômés issus des lycées, le taux était sans doute également minoré. Il a donc été décidé de ne prendre en compte que les diplômés ayant répondu à l'enquête.

- **Évolution de l'indication 3.2 : prise en compte d'un nombre d'inspections réalisées au lieu du nombre de jours de mers**

Seul le premier sous indicateur est concerné. En 2019, l'indicateur 3.2 a évolué (RAP).

Le « nombre de jours de mer dédiés au contrôle des pêches, réalisé par le DCS rapporté à l'objectif du nombre de jours de mer dévolu au DCS » a été remplacé par le « nombre d'inspections de pêches réalisées en mer par le DCS rapporté à l'objectif dévolu au DCS », en accord avec la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) et les autres administrations participant à l'effort des pêches.

Cette évolution est liée au fait que l'évaluation de l'effort de contrôle est beaucoup plus pertinente en nombre de contrôles qu'en nombre de jours de mer. Les moyens des affaires maritimes faisant beaucoup plus de contrôles de pêche en un jour de mer que les autres administrations, cette nouvelle modalité de calcul permet de mieux mesurer la performance propre au programme 205.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements de crédits ont concerné principalement :

- les reports de crédits portant sur les AE affectées et non engagées sur les tranches fonctionnelles (AENE) pour 520 840 € et des crédits budgétaires généraux non consommés en 2019, soit 18 049 € en AE et 762 146 € en CP, auxquels sont venus s'ajouter des reports du fonds de concours européens (FEAMP) à hauteur de 71 406 € en AE et de 3 543 234 € en CP ;
- un décret de transfert de 300 000 € en AE et CP vers le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de l'implantation de l'ENSM en 2022 sur le site de l'École Centrale de Nantes ;
- le dégel, en loi de finances rectificative IV, de la réserve de précaution du programme à hauteur de 5 888 778 € en AE et de 5 937 978 € en CP ainsi que l'ouverture de 19 246 125 € en AE et de 19 196 925 € en CP de crédits supplémentaires afin de financer l'aide exceptionnelle pour 2021 octroyée aux armateurs de ferries (action 3) .

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Fonds de concours : 1 776 657 € en AE et CP :

- Fonds n° 1-1-00529 : participation communautaire au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins (FEAMP) ainsi que la participation de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA).

Attributions de produits : 2 864 995 € en AE et CP

Fonds n° 2-2-00626 : rémunération de prestations fournies par les services des phares et balises de métropole : 2 263 964 € en AE et CP.

Fonds n° 2-2-00702 : produits de cession de biens immobiliers : 48 630 € en AE et CP.

Fonds n° 2-3-00623 : rémunération de prestations fournies par les services des phares et balises en outre-mer : 552 401 € en AE et CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	5 888 778	5 888 778	0	5 937 978	5 937 978
Surgels	0	4 000 000	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000
Dégels	0	-4 000 000	-4 000 000	0	-4 000 000	-4 000 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	5 888 778	5 888 778	0	5 937 978	5 937 978

La gestion du programme en 2020 s'est caractérisée par le dégel en fin d'année (LFR-IV) de la réserve de précaution (5 888 778 € en AE et 5 937 978 € en CP) pour conforter les 19,2 M€ de crédits supplémentaires, afin de venir en aide aux armateurs ferries en 2021.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Gens de mer et enseignement maritime	1 300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	550 000	550 000
Total	1 300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	550 000	550 000

Après avoir versé en 2019, 0,25 M€ en AE et CP, par transfert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (programme P 150 : Formations supérieures et recherche universitaire), le programme a transféré au MESRI, en 2020, 0,3 M€ de crédits en AE et CP pour préparer l'installation de l'ENSM en 2022 sur le site de l'École Centrale de Nantes. La convention de financement de cette opération, passée entre le MTE/MMer et le MESRI s'élève à 1,3 M€.

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 183 980 398	CP ouverts en 2020 * (P1) 188 856 284
AE engagées en 2020 (E2) 154 449 731	CP consommés en 2020 (P2) 159 906 129
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 1 571 951	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 6 396 245
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 27 958 716	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 153 509 884

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 25 148 944					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 44					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 25 148 987	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 6 396 245	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 18 752 742	
AE engagées en 2020 (E2) 154 449 731	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 153 509 884	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 939 847	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 19 692 589	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 13 927 754
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 5 764 835

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les CP consommés en 2020 sur des engagements réalisés en 2020 ont été estimés à 96% des crédits totaux consommés en 2020.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Sécurité et sûreté maritimes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Sécurité et sûreté maritimes		37 805 091 37 462 040	37 805 091 37 462 040		36 384 392 37 279 119	36 384 392 37 279 119

Par rapport à la prévision initiale (LFI 2020 et attributions de produits comprises), l'exécution montre une consommation inférieure de 343 051€ en AE et une consommation supérieure de 894 727€ en CP pour l'ensemble de l'action 1.

Si les services dédiés aux missions de l'action 1 ont été affectés par la crise COVID-19, leur activité ne s'est toutefois arrêtée que temporairement et a pu faire l'objet d'un rattrapage.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	18 854 799	22 648 268	18 174 600	22 620 303
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 854 799	22 648 268	18 174 600	22 620 303
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 940 292	3 433 167	7 199 792	3 507 192
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 300 292	1 715 126	6 559 792	1 712 863
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	640 000	1 718 041	640 000	1 794 329
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 010 000	11 380 604	11 010 000	11 151 624
Transferts aux autres collectivités	11 010 000	11 380 604	11 010 000	11 151 624
Total	37 805 091	37 462 040	36 384 392	37 279 119

Action 1, Sécurité et sûreté maritimes : 37,46 M€ en AE et 37,28 M€ en CP**Dépenses de fonctionnement : 22,65 M€ en AE et 22,62 M€ en CP**

- **Surveillance du trafic maritime : 6,85 M€ en AE et 7,24 M€ en CP**

Ces crédits regroupent notamment les dépenses de fonctionnement courant des cinq CROSS de métropole (1,64 M€ en AE et 1,88 M€ en CP) et des deux CROSS d'outre-mer (Martinique et Réunion) pour 1,43 M€ en AE et 1,37 M€ en CP). Ils sont délégués aux directions interrégionales de la mer et aux directions de la mer d'outre-mer.

En centrale, 3,78 M€ en AE et 3,99 M€ en CP ont été consacrés au fonctionnement de cette activité en 2020.

Pour l'exécution des missions incombant à ces services et aux centres spécialisés dans le secours en mer du Pacifique (Nouvelle Calédonie et Polynésie française), des dépenses ont également été réalisées par le biais de conventions et de partenariats, notamment l'abonnement aux bases de données Lloyd's, Equasis, et le contrat de diffusion des renseignements de sécurité maritime Navtex, à partir de la station anglaise de Niton. L'année 2020 a été marquée par le règlement d'un protocole transactionnel à hauteur de 0,575 M€ en AE et CP pour solder un dû envers Navtex.

Le budget 2020 a également permis de couvrir le fonctionnement du centre français de traitement des alertes de détresse COPAST-SARSAT (French Mission Control Center - FMCC) et la contribution annuelle de la France au fonctionnement du centre spécialisé de Nouméa, dans le cadre de la convention signée avec l'office des postes et télécommunications (OPT) de Nouvelle-Calédonie.

2020 a également été marquée par le renouvellement du marché de maintien en condition opérationnelle (MCO) radar.

- **Contrôle des navires : 0,64 M€ en AE et 0,86 M€ en CP**

Cette enveloppe a couvert le fonctionnement des 16 centres de sécurité des navires (CSN) répartis sur le littoral, en charge du contrôle de l'État du pavillon français et de l'État du port gérés au niveau des services déconcentrés. Il s'agit principalement des dépenses d'immobilier (loyers, charges, fluides, etc.), des frais de missions des agents ainsi que des dépenses pour les analyses en laboratoire et des études sur les rejets de soufre en mer pilotées par l'administration centrale via des partenariats avec des associations spécialisées mises en place en 2020.

La partition entre administration centrale et services déconcentrés est la suivante : 0,073 M€ en AE et 0,30 M€ en CP ont été dépensés en centrale et 0,57 M€ en AE et 0,56 M€ en CP pour les services déconcentrés métropolitains et outre-mer.

- **Signalisation maritime : 15,12 M€ en AE et 14,49 M€ en CP**

La part fonctionnement dédiée à la signalisation maritime représente 40% des crédits consommés en 2020 sur l'action 1.

Ces dépenses ont été réalisées en majorité en services déconcentrés, soit 6,83 M€ en AE et 7,62 M€ en CP par les services locaux des phares et balises de métropole, et 1,80 M€ en AE et 1,61 M€ en CP par ceux d'outre-mer afin d'assurer le fonctionnement et le maintien en condition opérationnelle des 6 100 établissements de signalisation maritime (ESM).

L'administration centrale, quant à elle, a mobilisé 6,49 M€ en AE et 5,26 M€ en CP. Parmi ces dépenses de fonctionnement, on compte notamment des accords-cadres ou marchés nationaux de fourniture de matériels spécialisés. Les dépenses de fonctionnement réalisées correspondent à l'acquisition de pièces de rechange, de bouées, de flotteurs, de chaînes en acier, feux dans le cadre du maintien en condition opérationnelle des aides à la navigation. L'entretien des moyens nautiques de l'armement des phares et balises et des moyens techniques des services font également partie des dépenses de fonctionnement de l'administration centrale.

Le service à compétence nationale "Armement des phares et balises", rattaché aux dépenses de l'administration centrale a concentré 3,7 M€ en AE et de 3,8 M€ en CP. Il a assuré des opérations de transport et de manutention pour les ESM en mer de façon quasi-identique à 2019, malgré la crise sanitaire. Ces dépenses ont concerné l'exploitation des navires (entretien courant et petites réparations), les dépenses liées aux prestations de sociétés de classification indispensables au renouvellement du permis de navigation, ainsi que les dépenses liées à la formation du personnel, à l'achat et au remplacement de matériels de protection individuelle ainsi qu'aux dépenses du siège, situé à Quimper.

D'une façon générale, la crise sanitaire a eu pour conséquence de générer des nouvelles dépenses en consommables (achats de masques et divers équipements de protection), et en équipements, notamment en postes informatiques portables pour équiper les agents pour le télétravail.

- **BEA Mer : 0,04 M€ en AE et en CP**

Le programme 205 a contribué au fonctionnement du bureau enquêtes et accidents (BEA mer) rattaché au secrétariat général du ministère de la transition écologique à hauteur de 0,035 M€ en AE et 0,0037 M€ en CP.

Les crédits alloués au Bureau d'enquêtes sur les événements de mer ont permis la conduite des enquêtes techniques en toute indépendance conformément à la directive 2009/18/CE, à la réalisation d'études, et au fonctionnement courant de ce service à compétence nationale.

Deux enquêtes ouvertes en 2019 ont généré en 2020 des dépenses liées à des études confiées à des prestataires externes, l'une concernant le naufrage du canot tout temps de la SNSM des Sables d'Olonne (pour un montant total de 0,012 M€) et l'autre concernant le naufrage d'un navire thonier congélateur au large des côtes d'Afrique de l'ouest (pour un montant de 0,006 M€).

Dépenses d'investissement : 3,43 M€ en AE et 3,51 M€ en CP

- **Surveillance du trafic maritime : 0,56 M€ en AE et 1,5 M€ en CP**

Les dépenses d'investissement liées à la surveillance du trafic maritime ont porté principalement sur les systèmes d'information permettant d'assurer la surveillance de la navigation maritime et des pollutions marines et de traiter les alertes de sûreté des navires. Elles ont également permis la mise en service opérationnel du système d'information SeaMIS.

- **Contrôle des navires : 0,05 M€ en AE et 0,06 M€ en CP**

Ces crédits ont été essentiellement mobilisés par les services déconcentrés de métropole pour des petites immobilisations corporelles.

- **Signalisation maritime : 2,82 M€ en AE et 1,96 M€ en CP**

L'administration centrale a requis 1,34 M€ en AE et 0,85 M€ en CP, contre 1,46 M€ en AE et 1,05 M€ en CP services régionaux métropolitains et 0,015 M€ en AE et 0,016 M€ en Outre-mer.

Les crédits 2020 ont permis les développements liés à l'application « Syssi » (outil de suivi et de pilotage pour la direction des affaires maritimes des services de signalisation maritime : intervention sur les ESM, gestion des stocks, état des outils...) dont la mise en service est prévue pour mi-2021. La poursuite du programme d'installation des stations AIS, et l'achat de nouvelles bouées radar de type RACON ont également été financés sur les crédits d'investissement. Ces crédits ont également permis de poursuivre le renouvellement de la flotte de l'armement notamment avec la mise en service d'un baliseur à La Rochelle en tout début d'année 2020 et d'une vedette de travaux en Corse en fin d'année 2020.

Dépenses d'intervention : 11,38 M€ en AE et 11,15 M€ en CP

- **Surveillance du trafic maritime : 10,67 M€ en AE et 10,57 M€ CP**

La principale dépense d'intervention de l'action 1 concerne le soutien de l'État à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) à hauteur de 10,27 M€ sur les crédits de centrale.

Vient ensuite pour les CROSS des crédits d'intervention à hauteur de 0,29 M€ en AE et 0,19 M€ en CP.

- **Signalisation maritime et dispositif de contrôle et de surveillance : 0,71 M€ en AE et 0,58 M€ en CP**

Les dépenses d'intervention liées à la signalisation maritime (0,34 M€ en AE et 0,25 M€ en CP) correspondent principalement à une subvention pour le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CÉREMA), renouvelée en 2020 et engagée sur deux ans, ainsi qu'à l'application d'une convention avec le ministère de la Culture pour la rénovation du phare de Cordouan, candidat à l'inscription au patrimoine universel de l'UNESCO.

Les crédits de fonctionnement ont également permis de renouveler l'adhésion annuelle aux trois mémoranda régionaux ou memorandum of understanding (Mou) - MoU Paris, MoU Océan Indien et MoU Caraïbes - accords entre nations maritimes pour harmoniser les contrôles des navires, celui de Paris donnant accès à la base Thétis, pour le contrôle des navires dans le cadre des obligations communautaires - directive 2009/16/CE. Ces dépenses ont représenté 0,37 M€ en AE et 0,33 M€ en CP.

ACTION

02 – Gens de mer et enseignement maritime

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Gens de mer et enseignement		26 914 150	26 914 150		26 918 259	26 918 259

Affaires maritimes

Programme n° 205 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
maritime		25 875 848	25 875 848		25 926 776	25 926 776

L'année 2020 a été marquée par une sous-exécution de l'action 2 à hauteur de 1 038 303 € en AE et de 991 483 € en CP, ce qui donne un pourcentage de réalisation de 96,14 % en AE et de 96,32 % en CP par rapport aux crédits ouverts en LFI pour 2020.

A l'instar de l'ensemble du système éducatif national, les centres de formation maritimes ont dû s'adapter aux contraintes induites par la gestion de la crise sanitaire.

Ces adaptations ont eu les conséquences suivantes :

- baisse importante des frais pédagogiques et des frais de déplacements induits par les formations suivies par le personnel État affecté en lycées professionnels maritimes ;
- compensation des salaires versés aux intervenants de la formation continue pour un coût de 0,32 M€ ;
- diminution mécanique de la prise en charge par le programme 205 des formations de reconversion professionnelle pilotées par l'ASP .

La reprise a été très progressive et les mesures sanitaires n'ont pas permis de retrouver un rythme normal, engendrant des moindres recettes (location de salles, prestations de formation pour adultes...) et des coûts supplémentaires, avec l'achat de masques pour les personnels d'État et les élèves (période de juin uniquement), de l'ordre de 6 000 € par établissement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	18 715 150	19 109 496	18 719 259	19 127 414
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	465 150	1 063 629	469 259	1 081 547
Subventions pour charges de service public	18 250 000	18 045 867	18 250 000	18 045 867
Titre 5 : Dépenses d'investissement	454 000		454 000	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	454 000		454 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 745 000	6 766 352	7 745 000	6 799 363
Transferts aux ménages	1 450 000	1 126 350	1 450 000	1 216 350
Transferts aux collectivités territoriales	4 695 000	4 616 806	4 695 000	4 616 806
Transferts aux autres collectivités	1 600 000	1 023 196	1 600 000	966 207
Total	26 914 150	25 875 848	26 918 259	25 926 776

Action 2, Enseignement maritime et gens de mer : 25,88 M€ en AE et 25,93 M€ en CP

Dépenses de fonctionnement : 19,11 M€ en AE et 19,13 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement de l'action 2 ont porté très majoritairement sur le soutien à la formation initiale comprenant la subvention pour charge de service public versée à l'unique opérateur du programme (cf. partie

opérateur du présent rapport), l'École nationale supérieure d'enseignement maritime (ENSM), pour 18,02 M€ en AE et CP.

L'autre versant des dépenses de fonctionnement (1,09 M€ et 1,11 M€) a concerné les actions en faveur des gens de mer, comprenant principalement les frais courants des services de santé des gens de mer (SSGM) en services déconcentrés, la prévention des risques professionnels maritimes et la protection sanitaire et sociale des marins. À elle seule, cette dernière a représenté en 2020 0,91 M€ en AE et 0,92 M€ en CP.

Ces crédits ont également contribué, en administration centrale, à la maintenance des systèmes d'information pour les gens de mer et à la mise en œuvre du "portail marin" permettant de dématérialiser les procédures relatives à la carrière des marins.

Dépenses d'intervention : 6,77 M€ en AE et 6,80 M€ en CP

La formation initiale et continue : 5,29 M€ en AE et CP.

La dotation de fonctionnement des lycées professionnels maritimes de métropole et des 6 organismes de formation ultramarins, ainsi que des deux écoles maritimes privées métropolitaines, s'est élevée au total en 2020 à 5,29 M€ en AE et en CP. Ce poste de dépense a fait l'objet d'un complément à la dotation initiale en raison de la crise COVID-19 en 2020 à hauteur de 0,3 M€ en AE et CP.

Bourses aux élèves des lycées professionnels maritimes : 0,84 M€ en AE et en CP.

Les gens de mer : 0,64 M€ en AE et 0,67 M€ en CP.

Ces autres dépenses de transfert ont concerné la formation continue des marins (0,31 M€ en AE et 0,40 M€ en CP versés via l'ASP par la direction des affaires maritimes), des subventions, partagées entre centrale et services déconcentrés, à des foyers d'accueil des marins ou autres associations œuvrant pour les gens de mer (0,05 M€ en AE et CP) et leur protection sanitaire et sociale (0,28 M€ en AE et 0,22 M€ en CP).

ACTION

03 – Flotte de commerce

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Flotte de commerce		81 120 000	81 120 000		81 120 000	81 120 000
		70 352 583	70 352 583		70 352 583	70 352 583

Par rapport à la prévision initiale (LFI 2020), l'exécution montre une sous-consommation de 10 767 417 € en AE et CP, ce qui révèle un pourcentage de consommation de 86,73 % sur l'ensemble de l'action 3. Elle s'explique principalement par la réévaluation par l'ENIM du coût réel des exonérations en cours d'année.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	81 120 000	70 352 583	81 120 000	70 352 583

Affaires maritimes

Programme n° 205 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises	50 540 000	55 711 383	50 540 000	55 711 383
Transferts aux autres collectivités	30 580 000	14 641 200	30 580 000	14 641 200
Total	81 120 000	70 352 583	81 120 000	70 352 583

Dépenses d'intervention : 70,35 M€ en AE et CP :

Les dépenses de l'action 3 sont réparties comme suit :

- 8,09 M€ en AE et CP versés à la Compagnie Générale Maritime et Financière (CGMF). Ces crédits ont permis de compenser les surcharges supportées au titre des retraites du personnel de l'ancienne compagnie CGMF, avant leur soumission au régime général.

- Les compensations des exonérations de charges patronales des armateurs de la flotte de commerce, au titre des marins affiliés à l'ENIM naviguant sur les lignes soumises à la concurrence internationale, se sont divisées en deux catégories :

- pour les branches maladies et vieillesse gérées par l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM) à hauteur de 36,01 M€ en AE et CP ;
- pour le régime non-ENIM, portant sur les allocations familiales et le risque chômage, les dépenses correspondent, d'une part, à un versement de 11,61 M€ en AE et CP à l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) pour ce qui est des allocations familiales, et d'autre part à un versement de 14,64 M€ en AE et CP à l'UNEDIC pour couvrir le risque chômage.

ACTION**04 – Action interministérielle de la mer**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Action interministérielle de la mer		13 582 196	13 582 196		16 227 764	16 227 764
		11 461 005	11 461 005		17 229 734	17 229 734

Par rapport à la prévision initiale (LFI 2020 et fonds de concours compris), l'exécution de l'action 4 montre un écart de -2 121 191 € en AE et de +1 001 970 € en CP, ce qui montre un taux de réalisation de 84,38 % en AE et de 143,77 % en CP.

L'activité a été contrastée avec d'une part une activité ralentie par la crise sanitaire (contrôles en mer, exercices POLMAR annulés...), des marchés de renouvellement de matériels infructueux en raison de prix du marché majorés par le contexte de crise et, d'autre part, l'acquisition d'un patrouilleur d'occasion dans des conditions intéressantes compte tenu de l'état du marché.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 292 196	6 200 067	6 267 764	5 493 233
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 292 196	6 200 067	6 267 764	5 493 233
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 180 000	4 961 622	9 850 000	11 481 185
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 180 000	4 961 622	9 850 000	11 481 185
Titre 6 : Dépenses d'intervention	110 000	299 316	110 000	255 316
Transferts aux autres collectivités	110 000	299 316	110 000	255 316
Total	13 582 196	11 461 005	16 227 764	17 229 734

Action 4, Action interministérielle de la mer : 11,46 M€ en AE et 17,23 M€ en CP**Dépenses de fonctionnement : 6,20 M€ en AE et 5,49 M€ en CP****Dispositif de contrôle et de surveillance : 4,55 M€ en AE et 4,37 M€ en CP**

Ces dépenses ont été principalement réalisées en services déconcentrés pour 3,07 M€ en AE et 2,97 M€ en CP, dont 0,82 M€ en AE et 0,67 M€ en AE en outre-mer. Elles concernent le fonctionnement des moyens nautiques, le carburant, l'avitaillement, les frais de déplacement des agents, l'acquisition de petits matériels et la réparation des moyens nautiques.

La part des dépenses de centrale représente 1,44 M€ en AE et 1,40 M€ en CP, pour le fonctionnement du système de surveillance des pêches par satellite dans la zone des terres australes et antarctiques (TAAF), le développement des systèmes informatiques (Poséidon), la formation des agents ainsi que des prestations de ronde pour les navires Osiris 1 et 2.

L'année 2020 a vu une baisse importante du nombre de contrôle en mer, qui s'est en partie reportée sur le contrôle au débarquement (estimé à + 25 %).

La plaisance : 0,88 M€ en AE et 0,39 M€ en CP

Dans le cadre d'une convention passée entre le ministère et l'UGAP pour mener des études sur l'évolution du SI des Affaires Maritimes et afin d'intégrer les fonctionnalités liées au transfert de la francisation et de la taxe droit annuel de francisation et de navigation (DAFN), deux opérations ont été engagées dans le champ de la plaisance :

- une étude de cadrage portant sur les adaptations du système d'information maritime nécessaires à l'intégration de la réforme du processus de la francisation des navires et le transfert du DAFN (0,1 M€ en AE) ;
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage consistant à recueillir, analyser et prioriser des besoins afin de mener les évolutions du système d'information pour janvier 2022 (0,3 M€ en AE) ; les CP correspondants seront consommés ultérieurement.

Pour permettre le transfert des fonctions d'ordonnateur de la DGDDI vers la DAM, des outils informatiques nouveaux ont dû être développés, d'une part afin de dématérialiser au maximum le processus en limitant les coûts de gestion et d'autre part pour simplifier les démarches à accomplir par les redevables. Les développements informatiques, commencés en 2019, ont justifié des engagements budgétaires en 2020. Ils se poursuivront jusqu'en 2023.

Ces crédits de fonctionnement sont principalement consommés en centrale.

POLMAR-Terre : 0,54 M€ en AE et 0,58 M€ en CP.

Ces crédits ont permis l'achat de matériels de ramassage et de dépollution, d'équipements de protection individuelle (EPI) et ont couvert les coûts de formation du personnel.

L'administration centrale a mobilisé 0,11 M€ en AE et 0,16 M€ en CP, contre 0,43 M€ en AE et 0,42 M€ en CP en services déconcentrés.

Environnement et culture marines : 0,14 M€ en AE et CP

Ces crédits ont été essentiellement mobilisés par des services déconcentrés.

Coordination mer et littoral : 0,12 M€ en AE et 0,01 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement liées à la coordination mer et littoral se sont élevées à 0,1 M€ en AE et 0,01 M€ en CP en 2020, pour 1/3 en administration centrale et 2/3 en services déconcentrés.

Dépenses d'investissement : 4,96 M€ en AE et 11,48 M€ en CP

Dispositif de contrôle et de surveillance : 4,88 M€ en AE et CP 11,40 M€

Sur le plan des investissements, l'année 2020 a vu principalement la montée en puissance de la réorganisation des moyens hauturiers et les principaux investissements ont eu lieu cette année. Les crédits ouverts ont permis le paiement de la moitié du patrouilleur destiné à la Méditerranée, en cours de construction aux Sables d'Olonne (6,58 M€ en CP) et achat, sur le marché de l'occasion, d'un navire destiné à devenir le patrouilleur pour la Manche (4,5 M€ en AE et CP). Le reliquat du marché de construction du patrouilleur Méditerranée (4,3 M€ en CP) et le marché de transformation en patrouilleur du navire destiné à devenir le patrouilleur Manche (1 M€ en CP) sera payé en 2021.

Ces dépenses ont été portées pour majorité en administration centrale (4,7 M€ en AE et 11,20 M€ en CP), et à hauteur de 0,19 M€ en AE et à 0,20 M€ en CP pour les services en région, outre-mer comprise.

La plaisance : 0,012 M€ en AE et CP

Polmar-Terre : 0,067 M€ en AE et CP

Le faible niveau d'investissement pour Polmar-Terre en 2020 s'explique par l'infructuosité de trois marchés lancés au cours de cette année de crise (prix du marché supérieur aux estimations du service acheteur).

Dépenses d'intervention : 0,299 M€ en AE et 0,255 M€ en CP

Elles couvrent principalement la subvention annuelle versée au centre de documentation, de recherche et expérimentation sur les pollutions marines accidentelles des eaux - CEDRE dans le cadre du dispositif Polmar-Terre (0,2 M€) et les associations ou fédérations de plaisance (0,15 M€ en AE et CP) et, dans une moindre mesure, la participation au fonctionnement du patrouilleur Osiris en dépenses de transfert vers les TAAF dans le cadre du dispositif de contrôle et de surveillance ou des actions en faveur de la coordination mer et littoral.

ACTION

05 – Soutien au programme

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Soutien au programme		6 340 891	6 340 891		6 341 913	6 341 913
		9 298 255	9 298 255		9 117 917	9 117 917

Par rapport à la prévision initiale (LFI 2020), et malgré une majoration par rapport à l'exercice précédent, l'exécution de l'action 5 montre une consommation supérieure de 2 957 364 € en AE et de 2 776 004 € en CP, ce qui se traduit par un taux de réalisation de 146,64 % en AE et de 143,77 % en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 320 891	8 157 614	6 321 913	8 013 549
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 320 891	8 154 114	6 321 913	8 010 049
Subventions pour charges de service public		3 500		3 500
Titre 5 : Dépenses d'investissement	20 000	709 833	20 000	695 960
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		709 833		695 960
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	20 000		20 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		430 808		408 408
Transferts aux ménages		391 308		391 308
Transferts aux entreprises		32 000		9 600
Transferts aux autres collectivités		7 500		7 500
Total	6 340 891	9 298 255	6 341 913	9 117 917

Action 5 Soutien au programme : 9,30 M€ en AE et 9,12 M€ en CP**Dépenses de fonctionnement : 8,16 M€ en AE et 8,01 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement de l'action 5 ont porté majoritairement en 2020 sur le fonctionnement courant des services déconcentrés des affaires maritimes (les quatre directions de métropole, les quatre directions d'outre-mer et les trois services en collectivités territoriales) pour 4,52 M€ en AE et 4,41 M€ en CP.

Les dépenses de fonctionnement courant de l'administration centrale se sont élevées à 3,65 M€ en AE et à 3,61 M€ en CP. Elles concernent les frais de changement de résidence des agents civils et militaires affectés dans un service relevant du programme, les frais de mission des agents de centrale, les frais de raccordement au réseau interministériel de l'État pour tous les services du programme, la prise en charge des vivres en sites isolés (non couverts par les services déconcentrés : restauration des CROSS) et le fonctionnement du service du registre international français (RIF), situé à Marseille.

Ces dépenses regroupent également celles du centre serveur de Saint-Malo (0,60 M€ en AE et 0,63 M€ en CP) ainsi que celle de l'École nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM). Les coûts induits par la crise sanitaire correspondent, en 2020, à 11,4 % des crédits de fonctionnement consommés par l'école, soit 0,66 M€ en AE et 0,62 M€ en CP.

Dépenses d'investissement : 0,71 M€ K€ en AE et 0,70 M€ en CP

Les dépenses d'investissement ont essentiellement concerné des achats de biens corporels liés à l'informatique en services déconcentrés, dont 0,28 M€ en AE et CP pour l'outre-mer, ainsi que le renouvellement du parc automobile. Elles ont presque triplé par rapport à 2019 en raison principalement de la crise de la COVID-19 qui a nécessité d'équiper les agents en matériel permettant la continuité du service en télétravail.

Dépenses d'intervention : 0,43 M€ AE et 0,41 M€ en CP

Les dépenses de transfert sur l'action 5 se sont élevées en 2020 à 0,43 M€ en AE et à 0,41 M€ en CP. Elles ont concerné par ordre d'importance des transferts aux ménages (0,39 M€ en AE et CP) au titre de l'indemnisation des victimes blessées et familles des marins décédés dans l'accident de la SNSM au large des Sables-d'Olonne en juin 2019, des transferts aux entreprises (0,03 M€ en AE et 0,01 M€ en CP) et des subventions allouées à des associations en lien avec les affaires maritimes (0,008 K€ en AE et CP).

Affaires maritimes

Programme n° 205 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime (P205)	17 823 603	17 823 603	18 250 000	18 250 000	18 045 867	18 045 867
Subventions pour charges de service public	17 823 603	17 823 603	18 250 000	18 250 000	18 045 867	18 045 867
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	90 000		660	660	290 000	380 000
Transferts	90 000		660	660	290 000	380 000
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)					8 000	8 000
Transferts					8 000	8 000
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)					733 000	463 000
Transferts					733 000	463 000
Universités et assimilés (P150)					3 500	3 500
Subventions pour charges de service public					3 500	3 500
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)					2 161	2 161
Transferts					2 161	2 161
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)	41 815 202	41 815 202	41 714 000	41 714 000	36 010 704	36 010 704
Transferts	41 815 202	41 815 202	41 714 000	41 714 000	36 010 704	36 010 704
Total	59 728 806	59 638 806	59 964 660	59 964 660	55 093 231	54 913 231
Total des subventions pour charges de service public	17 823 603	17 823 603	18 250 000	18 250 000	18 049 367	18 049 367
Total des transferts	41 905 202	41 815 202	41 714 660	41 714 660	37 043 864	36 863 864

Le transfert à l'ENSM correspond à la subvention pour charges de service public supportée par le programme 205 (action 2) et visant à soutenir la formation maritime. Le transfert à l'ENIM correspond à la compensation des dispositifs d'exonération dont disposent les armateurs de flotte de commerce (action 3).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime	0 0 0	231 232 220	3 16 2	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	231 232 220	3 16 2	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

Affaires maritimes

Programme n° 205 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	232	220

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-2	-2

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime	0	25 000
Total	0	25 000

OPÉRATEURS

ENSM - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM), unique opérateur du programme 205 bénéficiant d'une subvention pour charges de service public, a disposé en 2020 d'un budget de 22,27 M€, constitué à près de 80,9% par la subvention du programme (18,02 M€).

L'exercice budgétaire 2020 s'est caractérisé par une perte de ressources propres en formation continue de 1,3 M€ liée à la crise sanitaire et une perte 0.7 M€ en taxe d'apprentissage liée à la réforme de la taxe et à la crise sanitaire (difficulté à trouver des interlocuteurs durant le premier confinement, date de recouvrement de la taxe).

Un coup de frein brutal sur les investissements, en partie voulu (décalage de paiement d'un simulateur 1M sur 2021) et subi (travaux non réalisés liés au contexte sanitaire), ainsi qu'un décalage de certains recrutements liés à la difficulté de recruter dans le contexte sanitaire, ont permis de maintenir un solde budgétaire équilibré pour 2020.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P205 – Affaires maritimes	17 845	17 845	18 250	18 250	18 046	18 046
Subventions pour charges de service public	17 824	17 824	18 250	18 250	18 046	18 046
Transferts	22	22				
Total	17 845	17 845	18 250	18 250	18 046	18 046

Le total de subventions pour charges de service public s'élève à 18,023 M€ en AE et en CP en 2020 ; en raison d'une erreur d'imputation, le montant indiqué dans le tableau ci-dessus est majoré et s'établit à 18 046 M€ en AE et en CP.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	17 660	16 297	Subventions de l'État	17 700	18 023
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	4 500	4 145	<i>– subventions pour charges de service public</i>	17 700	18 023
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 578	6 378	Fiscalité affectée		25
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 099	372
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 750	2 481	Revenus d'activité et autres produits	6 604	5 154
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 750	2 481	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 600	1 564
Total des charges	25 238	22 675	Total des produits	25 403	23 574
Résultat : bénéfice	166	899	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	25 403	23 574	Total : équilibre du CR	25 403	23 574

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 316	1 816
Investissements	2 950	1 446	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	964	954
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 950	1 446	Total des ressources	2 279	2 771
Augmentation du fonds de roulement		1 325	Diminution du fonds de roulement	671	

* Voté

La ressource fiscale (25 K€) correspond à la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) perçue par l'opérateur.

Affaires maritimes

Programme n° 205 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	17 660	17 660	16 485	16 485
Fonctionnement	4 532	4 566	4 910	3 999
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 804	2 950	1 599	1 467
Enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel	0	0	0	0
- Fonctionnement	0	0	0	0
- Investissement	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	23 996	25 176	22 993	21 950
dont contributions employeur au CAS pensions	4 500	4 500	4 146	4 146

* Voté

A compter du budget initial 2021, l'enveloppe recherches n'est plus cumulée aux lignes précédentes pour établir le total des dépenses.

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	22 604	20 986
Subvention pour charges de service public	17 700	18 022
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	25
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	4 904	2 939
Recettes fléchées	1 809	1 280
Financements de l'État fléchés	710	0
Autres financements publics fléchés	1 099	1 280
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	24 413	22 266
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	316
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	763	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement	12 270	1 305	1 449	0	0	1 173	1 518	14 749	15 238
	11 237	2 196	1 767	0	0	1 096	498	14 529	13 502
International	0	10	10	0	0	0	0	10	10
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recherche	502	136	136	0	0	0	773	638	1 412
	409	197	114	0	0	773	534	1 379	1 057
Support	4 888	3 080	2 970	0	0	631	659	8 599	8 517
	4 839	2 515	2 115	0	0	339	435	7 693	7 389
Total	17 660	4 532	4 566	0	0	1 804	2 950	23 996	25 176
	16 485	4 908	3 996	0	0	2 208	1 467	23 601	21 948

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	763	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	138
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	763	138
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	273
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	273
Total des besoins	763	411

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	316
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	94
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	411
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	763	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	763	0
Total des financements	763	411

* Voté

A la suite d'une cyber-attaque sur la plateforme de l'hébergeur de l'outil financier, l'ENSM n'a pu réaliser aucun mouvement de dépenses durant le mois de novembre. Une partie des dépenses et des paiements sont donc reportés sur l'exercice 2021, expliquant un niveau de trésorerie élevé en fin d'exercice.

L'exécution du budget 2021 et notamment le rattrapage des paiements décalés sur 2021 amèneront la trésorerie autour de 4M€ en fin d'année 2021.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	234	248	222
– sous plafond	231	232	220
– hors plafond	3	16	2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			

Affaires maritimes

Programme n° 205 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le montant des dépenses de personnel au titre de l'année 2020 s'élève à 16 485k€. Ces dépenses se répartissent ainsi :

- 16 041 k€ pour la masse salariale hors recherche ;
- 409 k€ pour la masse salariale recherche ;
- 35 k€ pour les œuvres sociales.

En termes d'emplois, la sous-consommation du plafond d'emplois est un effet induit par deux facteurs majeurs. Tout d'abord, la réorganisation de l'ENSM avec notamment le regroupement de l'ensemble des fonctions support sur le site du Havre, siège de l'établissement. Ce regroupement a induit une vacance sur des postes transférés vers le siège et un besoin de recrutements importants. Par ailleurs, les recrutements ont été ralentis par la crise sanitaire en 2020, induisant une vacance conjoncturelle sous le plafond d'emplois. Les recrutements réalisés sur la seconde partie de l'exercice 2020 et sur le début de l'année 2021, ainsi que les prévisions sur 2021 pour les personnels enseignants et administratifs permettent de planifier une consommation d'emploi à hauteur des plafonds des autorisations d'emplois votés en PLF pour l'exercice 2021.

Par ailleurs, en 2021, les autorisations d'engagement au titre des dépenses de personnel s'élèvent à 17,21 M€ ainsi ventilées :

- Masse salariale « hors recherche » : 16 661 k€ en masse salariale
- Masse salariale « recherche » : 500 k€ de masse salariale
- Œuvres sociales : 50 k€